

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le 28 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Marc BURY, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-deux juin deux mil dix-huit dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

SÉANCE : le 28 juin 2018

Délibération n° : 18-06-17

**9.1 Autres domaines de compétences
des communes**

Objet : Convention de mise à disposition de matériel d'animation au tour du livre de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Nord (D.D.C.S.N.) au pôle handicap par l'association « Dire Lire »

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 27

Votes Pour : 27

Votes Contre : 0

Abstention : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS

Martine DILIBERTO - Marie-Geneviève DEGRANDSART – Pasquale TIMPANO - Marcel BURNY - Ali FARHI - Elizabeth DERCHE - Bernard VANDENHOVE - Mirella BAUWENS - Alberte LECROART- Jean-Pierre POMMEROLE - Annie BURNY – Guy MORIAMEZ - Rachid LAMRI - Christine LEONET - Sandrine GOMBERT - Dominique DAUCHY - Cédric OTLET - Grégory SPYCHALA - Claudine GENARD - Jean CAVERNE – Gérard QUINET - Henri ZIELINSKI – Marie-Christine PICOT

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Marc BURY
Marie-Christine VEYS a donné pouvoir à Cédric OTLET
Ingrid SAGUEZ a donné pouvoir Gérard QUINET

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que le Pôle Handicap a pour objectif d'accueillir des enfants en situation de handicap dans Accueils Collectifs de Mineurs Sans Hébergement (A.C.M.S.H.) du Service Enfance/Jeunesse en prenant en compte les difficultés spécifiques de chacun d'entre eux et en plaçant les parents au cœur du projet.

CONSIDÉRANT que les enfants pourront être accueillis dans les A.C.M.S.H. en juillet 2018.

CONSIDÉRANT que l'association « Dire Lire », qui promeut la lecture et l'oralité, propose le prêt d'une malle de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Nord (D.D.C.S.N) pour sensibiliser les enfants et les encadrants à la différence et au handicap.

CONSIDÉRANT que la malle contient des livres, des jeux, du matériel d'animation et un fichier pédagogique qui aborde le handicap et propose des parcours sensoriels et ludiques pour lire, jouer, apprendre et se questionner.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de matériel d'animation autour du livre dans le cadre du Pôle Handicap avec l'association « Dire Lire ».

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Le Maire,

Marc BURY

